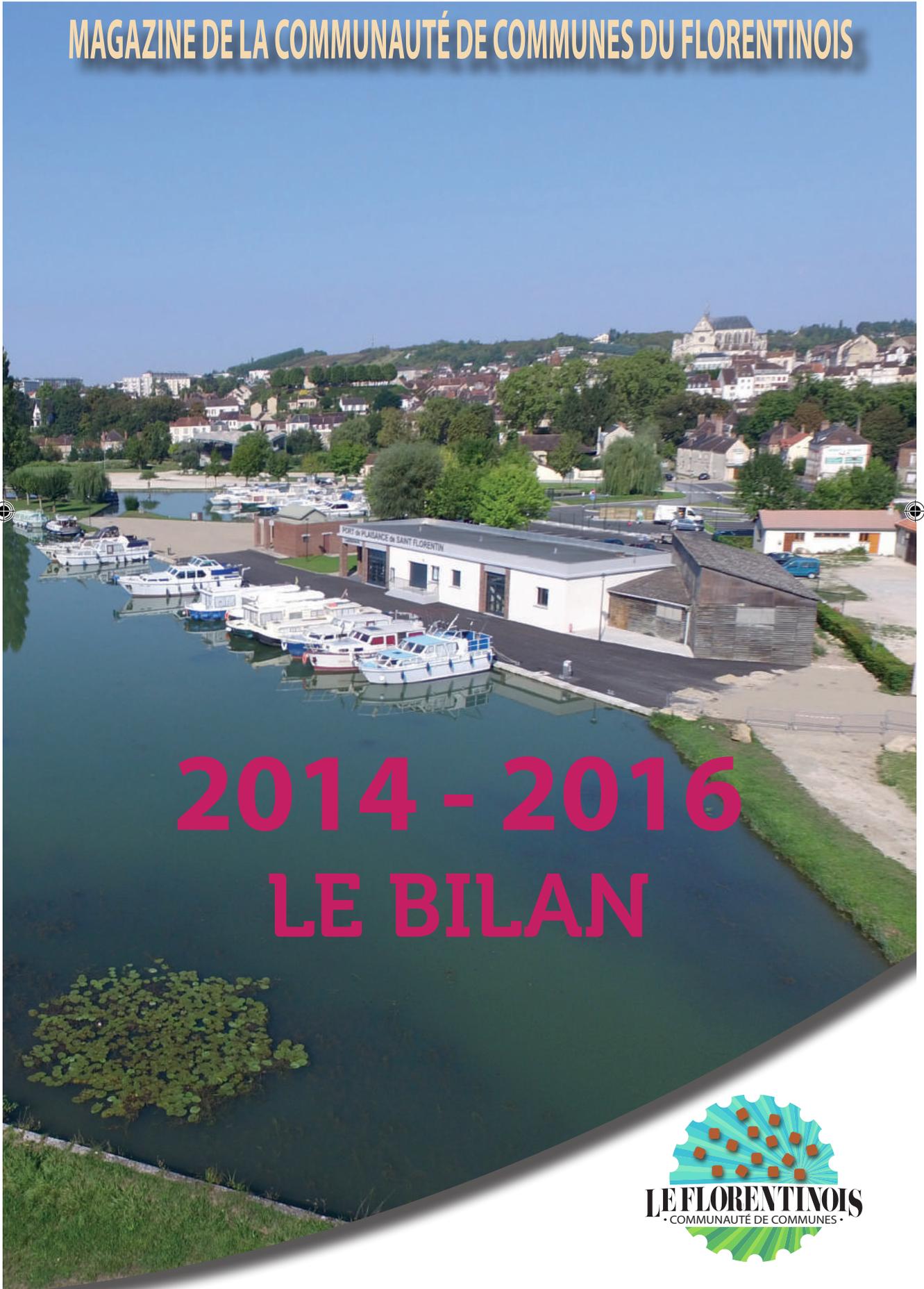




décembre 2016 | N° 4

TERRITOIRE(S)

MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU FLORENTINOIS



2014 - 2016
LE BILAN



LE FLORENTINOIS
• COMMUNAUTÉ DE COMMUNES •





Meilleurs Voeux

2017

SOMMAIRE

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT	Page 3
SOUVENEZ-VOUS	Page 4
BILAN	
ÉCONOMIE	Page 5
TOURISME	Pages 6 - 7
ENVIRONNEMENT	Pages 8 - 9
LES VOIRIES	Page 10
LA CCF ET SES PARTENAIRES	Page 11
SERVICES	Page 12
FINANCES	Page 13
ZOOM SUR	
LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	Page 14
LE CONSEIL COMMUNUTAIRE	Page 15

Directeur de la publication : Y. Delot
 Impression : Chevillon Imprimeur à Sens
 Dépôt légal : à parution

*ABRÉVIATIONS

CFE : cotisation foncière des entreprises.

DSP : délégation de service public.

DOB : Le débat d'orientation budgétaire permet chaque année de présenter :

- La situation générale des finances publiques
- La loi de programmation des finances publiques
- La fiscalité communautaire
- La santé financière de la CCF
- Les grandes orientations du budget de l'année.

EPCI : établissement public de coopération intercommunale.

PETR : pôles d'équilibre territoriaux et ruraux.

PLUi : le Plan Local d'Urbanisme

intercommunal est le document d'urbanisme qui, à l'échelle de la Communauté de communes, établit le projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire.

SEM : société d'économie mixte dont le capital est majoritairement détenu par une ou plusieurs personnes publiques (État, collectivité territoriale...).

SPANC : service public d'assainissement non collectif.

SPIC : service public industriel et commercial.

TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

TF : taxe foncière.

TFnB : taxe foncière non bâti.

TGAP : taxe générale sur les activités polluantes due par les entreprises dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants (déchets, émissions polluantes, huiles, lessives, matériaux d'extraction...)

TH : taxe d'habitation.



ÉDITO



En cette période de l'année, l'heure est au bilan et aux bonnes résolutions.

En 2 ans et demi, nous avons fait progresser la Communauté de communes du Florentinois en exerçant pleinement nos compétences dans tous les domaines.

- Nous avons uniformisé la fiscalité pour le financement des ordures ménagères et de la déchèterie. Il en ressort un coût de 87 € / habitant.

- Nous avons lancé la rénovation des routes communales en y consacrant un budget de 750000€ par an sur trois ans, permettant de répondre à la première tranche de réhabilitation.

- Nous avons mis en place un programme volontaire SPANC qui prévoit l'audit des 2200 maisons de notre territoire et lancé récemment un appel d'offre pour la mise aux normes de 70 maisons (le chiffre de 200 maisons pourrait être atteint avant son expiration).

- Nous avons stabilisé l'enseignement musical en dotant notre Communauté de communes d'une école de musique en progression.

- Nous avons étendu notre compétence de portage des repas à nos anciens.

- Nous aurons investi sur cette période de 2 ans et demi 3,7 millions € sans avoir recours à l'emprunt, en ne faisant donc appel qu'à nos fonds propres et aux multiples subventions que nous avons su aller chercher auprès de l'État, la Région, le Département et enfin l'Agence de l'eau.

- Nous avons mis en place des structures à l'aérodrome de Saint-Florentin Chéu et au port de Saint-Florentin qui vont permettre le développement de l'activité touristique et donc de notre économie commerciale de proximité. L'attractivité du Florentinois est, par ailleurs, renforcée par toutes les activités de loisirs comme les chemins de randonnée ou les activités sportives (trail de Chailley, championnats nationaux et régionaux organisés sur des infrastructures de qualité). À tous ces équipements nouveaux, vient s'ajouter tout notre patrimoine culturel du Florentinois (nos églises, musées, bibliothèques et bientôt la médiathèque à Saint-Florentin).

- Nous avons pris par anticipation la compétence Tourisme pour doper l'ensemble de notre territoire du savoir-faire de l'équipe de l'Office de Tourisme. Son rôle est de « vendre » notre territoire en faisant la promotion du Florentinois, nom qui appartient à l'histoire et qui doit devenir une marque.

- Notre Communauté de communes a su acquérir un patrimoine de 8,3 millions € pour une dette de 500 000 €. La CCF possède une réelle capacité d'endettement pour réaliser d'autres éventuels équipements structurants. À compter du 1er janvier 2017, la Communauté de communes va s'agrandir, ce qui va ralentir notre élan. Il nous restait normalement un peu plus de trois ans pour réaliser trois grands projets : une maison médicale, une piscine et une salle de spectacles. Gageons que ce n'est que partie remise !

Comme président de cette première partie de mandat qui va s'interrompre involontairement, j'ai pris un grand plaisir à travailler avec mes vice - présidents, l'ensemble des élus et tous les agents de la Communauté de communes du Florentinois.

Que notre revue « TERRITOIRE(S) » perdure et continue d'être le rapporteur des événements et des réalisations de la future Communauté de communes, c'est le souhait que j'exprime ici.

Le conseil communautaire se joint à moi pour vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année.

Yves DELOT
Président de la Communauté
de communes du Florentinois

SOUVENEZ-VOUS EN 2014...

Au 1^{er} janvier, Beugnon, Lasson, Soumaintrain, Sormery, Neuvy-Sautour, Villiers-Vieux, Percey, Butteaux, issus de l'ancienne Communauté de Communes d'Othe en Armançon (CCOA) et la commune de Chailley rejoignent Saint-Florentin, Vergigny, Germigny, Jaulges, Chéu et Turny. La nouvelle Communauté de communes du Florentinois (CCF) vient de naître et compte 12500 habitants.

SON FONCTIONNEMENT

Le 18 avril, le président Yves DELOT et trois vice-présidents, Patrice BAILLET, Maurice HARIOT et Patrice RAMON sont élus. Un bureau est constitué, les différentes commissions sont proclamées ainsi que les délégués auprès des syndicats et organismes. S'imposent ensuite :

- l'établissement du budget unique après le regroupement de toutes ces communes,
- l'harmonisation des taux d'impositions principaux (TH, TF, TFnB, CFE*),
- la mise en place d'une convention de mutualisation des moyens humains et matériels entre la CCF et la ville de Saint-Florentin,
- la mise à jour des statuts de la nouvelle Communauté de communes.

Pour aider à définir l'orientation puis à engager la stratégie des six années suivantes (on ne pensait pas à une nouvelle fusion de communes avant ce terme !), il est demandé un audit financier à un cabinet de conseil, Stratorial Finance.

LA CCF EXERCE QUATRE GRANDS TYPES DE COMPÉTENCES



Il est décidé d'organiser un brainstorming entre tous les élus communautaires afin d'améliorer et de faire progresser la gestion de la Communauté de communes. Un consultant spécialisé dans ce domaine (société Zoon Politikon) est choisi pour animer ce rendez-vous entre élus (en 2015).

***Retrouvez toutes les abréviations en page 2.**

ÉCONOMIE

Quand la CCF se penche sur des bâtiments laissés pour compte et quand elle termine des travaux commencés...

À JAULGES ET À SAINT-FLORENTIN

État des lieux : sites à l'abandon et réhabilitation indispensable !

2014 : La CCF devient propriétaire de l'ancien terrain militaire du Génie situé sur la commune de Saint-Florentin, ZA Fossé Caillou (surface totale de 12 hectares à aménager). Une partie sera réservée à l'accueil des gens du voyage. Après rénovation des bâtiments existants dans l'autre partie, il faudra réfléchir aux éventuelles utilisations (location à différentes associations ou entreprises...).

2015 : Une champignonnière souhaiterait s'implanter sur le terrain militaire désaffecté de Jaulges (création d'une cinquantaine d'emplois). La négociation financière entre la CCF et l'Armée échoue : trop grand écart de valeur entre la CCF qui propose au maximum 800 000 € et l'Armée qui en demande 4,8 millions € !

2016 : Une commission mixte d'aménagement de l'espace, d'environnement, du tourisme et des loisirs s'est réunie pour statuer sur la destination du camp du Fossé Caillou. En plus de la construction d'un site de 2 hectares pour l'accueil des gens du voyage, une proposition d'affectation des bâtiments a été débattue. Le transfert du siège social de la CCF dans le bâtiment n°1 a aussi été longuement évoqué : une étude de faisabilité est demandée.

L'AÉRODROME À CHÉU



2014 : La seconde tranche de travaux sur l'aérodrome de Saint-Florentin/Chéu commencée l'année précédente est lancée.

Des travaux complémentaires pour améliorer le cahier des charges sont nécessaires. Il est évoqué :

- La construction d'un hébergement et d'une salle de restauration complètement équipée,
- L'agrandissement des parkings voitures et l'éclairage de l'ensemble,
- La réfection des aires de manœuvres.

2015 : La méthode des appels d'offres est mise en place. Ainsi, après sélection des candidats retenus, il est prévu une dernière négociation avant la passation des commandes.

Les travaux engagés sont terminés :

- Rénovation des aires de manœuvre,
- Agrandissement du parking voitures et installation d'un éclairage,
- Construction d'un centre d'hébergement, d'un local cuisine et d'une salle de restauration,
- Diverses infrastructures et améliorations autour des bâtiments (station de traitement des eaux usées, stabilisation des abords des bâtiments).





LE TOURISME

Consciente des atouts du territoire, la CCF a anticipé la prise de compétence "tourisme" (obligatoire en 2017) afin de faire la promotion de tout le territoire du Florentinois.



LE PORT DE PLAISANCE

État des lieux : infrastructures vieillissantes et activité en sommeil...

2014 : premiers contacts avec Voies Navigables de France (VNF) pour la modernisation des lieux.

2015 : lancement par VNF d'une DSP* (sur 20 ans) pour l'amélioration et la gestion des installations portuaires de Saint-Florentin.

- signature d'une convention tripartite entre la Ville, la CCF et le Département pour la construction et la rénovation du port de plaisance.

2016 : Décision de construire un bâtiment pour les entreprises qui entretiennent les bateaux sur le Quai de l'est et achat d'une remorque spéciale pour la manutention et le stockage des bateaux.

- Un budget annexe de gestion des installations portuaires (SPIC* du port) est créé.

Plusieurs subventions complémentaires demandées sont accordées aussi bien par l'État que par la Région. Ce supplément de financement permet l'amélioration et la finalisation des travaux d'aménagement des installations portuaires.



Octobre 2016 : Inauguration du port.

LE CANAL DE BOURGOGNE

Constituant un des axes majeurs de la politique touristique de la CCF, l'idée d'un Contrat Canal a vu le jour.

2016 : premier contact entre les quatre communautés de l'Yonne traversées par le canal (Seignelay-Brienon, Migennois, Tonnerrois et Florentinois) pour se grouper, parler d'une seule voix et rédiger un projet en adéquation avec les objectifs régionaux et européens. Quelques difficultés pour la mise en place restent à surmonter. Un assistant à maîtrise d'ouvrage a été choisi pour aider à réaliser l'ingénierie du dossier.



L'OFFICE DE TOURISME (OT)

État des lieux : Une responsable, une conseillère touristique et une animatrice à l'Office de Tourisme de Saint-Florentin sont chargées de mettre en valeur le patrimoine et d'animer la ville. Elles répertorient toutes les manifestations des communes alentours et diffusent l'information via le site de l'association "Office de Tourisme".

2014 : premières réflexions sur l'utilité de transférer l'Office de Tourisme de Saint-Florentin à la communauté de communes du Florentinois.

2015 : la décision est prise de transférer l'Office de Tourisme à la CCF.

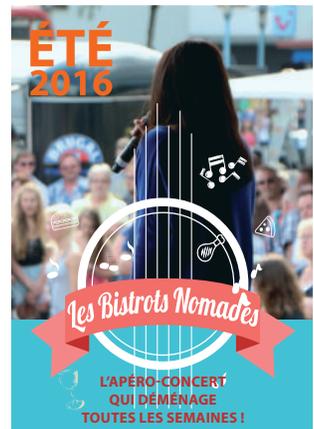
2016 : les modalités du transfert sont définies. L'OT conserve son statut associatif et un nouveau conseil d'administration est mis en place avec 10 sièges réservés à des élus de la CCF.

- Une convention d'objectifs est élaborée,
- La subvention de fonctionnement 2016 est votée : 80 000 €,
- Il est décidé d'instaurer une taxe de séjour sur le territoire pour l'exercice 2017 (les sommes perçues seront uniquement destinées au tourisme),
- Il est décidé d'acquérir l'ancienne pharmacie de la Grande Rue à Saint-Florentin pour y loger l'OT et faire des travaux d'aménagement. Le financement sera assuré par un emprunt remboursable sur 10 ans (taux négocié 0,7%),
- Une infographiste est recrutée pour la création des supports print et web.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016 PAR L'OFFICE DE TOURISME

Visites guidées, balades, jeux des énigmes étendus à tout le Florentinois.

- Les Bistrots Nomades à Lasso, Soumaintrain, Sormery et Jaulges.
- Les Journées du Patrimoine.
- Les Essentiels (guides des églises de Turny, Neuvy-Sautour et Germigny).
- Le Guide du Routard (parution au printemps 2017).
- Stands sur foires et marchés (Auxerre, Beugnon, Turny).
- Nouvelle newsletter hebdomadaire.



QUAND LES COMMUNES VALORISENT LE TERRITOIRE...

2015 : M. Chevalier (Turny) présente un circuit de randonnée, premier d'une série qui permettra de parcourir la campagne et le village. L'idée séduit le conseil communautaire.

2016 : Projet "Chailley, premier village-trail de l'Yonne" présenté par M. GUINET. L'assemblée est très intéressée par le sujet qui met en valeur une commune de la CCF. Les délégués communautaires, sur proposition du président, accueillent favorablement l'idée de soutenir financièrement ce genre d'initiatives.

- Mise au point des financements intercommunaux pour les investissements concernant le trail de Chailley et les sentiers de randonnée (panneaux, fléchage) de Turny et de Sormery.



BILAN

ENVIRONNEMENT

Le tri sélectif se met en place sur le territoire, l'eau est consacrée « patrimoine commun de la nation » et une démarche citoyenne et responsable doit s'organiser... En deux ans, tout le Florentinois change ses habitudes !

GESTION DES DÉCHETS

2014 : Un nouveau marché de trois ans est lancé pour la collecte des ordures ménagères et pour leur enfouissement. Grâce à la mise en service du nouveau centre d'enfouissement de Duchy, on constate une baisse très sensible de la TGAP* et on négocie des prix après une première sélection des fournisseurs.

• L'ensemble des communes de la CCF est ramené à la taxe sur les ordures ménagères (les communes de l'ex CCOA abandonnent la redevance).

2015 : Stéphane Gallois, maire de Turny, est élu vice - président en charge de la gestion des déchets, de la déchèterie et de l'école de musique.

2016 : Les dépôts sauvages d'ordures ménagères sont encore trop nombreux sur le territoire. Un premier site, la Voie romaine, lieu de promenade très fréquenté, est nettoyé et revalorisé.

• Mise en place de caméras gibier à des endroits stratégiques pour confondre les personnes indélicates (attention aux amendes !).

• À partir du 15 juin, les consignes de tri sont étendues : les pots de yaourts, de crème fraîche, les sachets plastiques (qui entourent les bouteilles d'eau ou les packs de lait), les barquettes de viande (vides) sont désormais acceptés dans les sacs jaunes.

DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS



270 KG/an/hab

EN DÉTAIL

sacs jaunes : 44 kg / an

sacs noirs : 196 kg / an

verre : 30 kg / an

Le calendrier des ramassages et la liste des points de collecte du verre sont répertoriés sur le site www.saint-florentin.fr. Vous les trouverez aussi à l'accueil des mairies et de la Communauté de communes.

LE SPANC



2014 : Lancement et mise en place d'un SPANC*, chargé du contrôle de tous les systèmes d'assainissement effectuant la collecte, le traitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des habitations non raccordées au réseau d'assainissement collectif. Un marché de quatre ans est signé pour auditer la totalité du territoire, acquérir un logiciel spécialisé, suivre les personnes volontaires qui souhaitent se mettre aux normes, valider un rapport à chaque vente d'une habitation...

2015 : Des réunions publiques sont proposées pour la mise en place du SPANC et les audits débutent dans trois communes. Au total 2200 maisons seront à visiter.

2016 : Un premier marché est lancé pour la mise aux normes de 70 installations.

DOSSIER PRIMAGAZ

2015 : En vertu de la loi, l'État oblige Primagaz à délocaliser son site de Vergigny classé Seveso. Il en coûterait 2,1 millions € : 1/3 payé par l'entreprise, 1/3 par l'État, 1/3 par la CCF (soit 700 000 € à la charge de la Communauté de communes).

2016 : Après négociation et concertation entre le président de la CCF et les différentes parties (entreprise, État,...) pour améliorer ou éliminer la zone dangereuse (dite BLEVE), des solutions sont trouvées.

1. Primagaz reste sur le site.
2. Primagaz abandonne le stockage dans le réservoir sphérique au coeur de la zone industrielle, à Vergigny, et enterre une citerne inférieure à 30 tonnes de gaz.
3. Les coûts d'investissements sont ramenés à 1,26 million €.
4. La CCF réduit sa participation à 20%, soit 252 000 € (l'État et l'industriel remboursant à hauteur de 40 % chacun).

SMBVA... C'EST QUOI ?



2015 : Conférence pour les élus communautaires sur le rôle et l'utilité du SIRTAVA dont l'objectif premier était de lutter contre les inondations ; exposé sur la restauration morphologique des cours d'eau ; historique du syndicat (ses actions, ses compétences, sa dissolution prochaine et son "remplacement" par le SMBVA).

2016 : le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA) est créé.

Ce nouveau syndicat exerce la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qui consiste à aménager le bassin hydrologique, à entretenir les cours d'eau, à organiser la défense contre les inondations et la protection des sites sur les 267 communes du bassin versant de l'Armançon.

En effet, la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 fixe l'obligation aux EPCI* d'exercer cette compétence à la place des communes au plus tard le 1er janvier 2018.

Une taxe pour le financement de la compétence, dont le montant est fixé par l'État, peut être établie : elle est limitée au plus à 40 € par habitant et par an.



VOIRIES INTERCOMMUNALES

La CCF est compétente en la matière : les communes ne sont plus chargées de l'entretien de leurs voiries.

2014 : Mise en application du balayage des rues par une société (Mansanti) sur l'ensemble des communes du territoire de la CCF. Six fois par an, un nettoyage en profondeur est effectué, l'entretien courant restant à la charge des cantonniers de chaque commune. Saint-Florentin ne bénéficie pas de cette prestation externe : un employé intercommunal est chargé de faire le travail.

- Lancement d'un audit pour établir l'état des voiries communales (chiffrage prévisionnel des travaux à engager et écriture d'un planning de réfection / entretien résultant de l'audit).

2015 : C'est décidé ! La participation des communes pour le financement de l'entretien des routes s'élèvera à 15% du montant HT dépensé.



À Turny

2016 : Pour la seconde année consécutive, c'est la société EUROVIA qui est titulaire du marché de réfection des routes. Sur 2 ans, près de 1 500 000 € de travaux auront été effectués.

- Règlement d'un conflit opposant Saint-Florentin et le Conseil Départemental sur la construction du rond-point du Chapeau, à l'entrée de la ville. Grâce aux interventions de la conseillère départementale et des maires de la CCF, un accord est trouvé. Le chantier débute en avril et dure un mois.



À Saint-Florentin



LA CCF ET SES PARTENAIRES

Des projets territoriaux nécessitent de mettre en cohérence les politiques sectorielles des différentes Communautés de communes. La CCF est ainsi intégrée à diverses structures.

LE SCOT DE L'AUXERROIS

Le Schéma de COhérence Territoriale est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage.

2014 : Adhésion au SCOT de l'Auxerrois.

2015 : Lancement d'une mission auprès d'un consultant pour élaborer les besoins des communes au sein du SCOT de l'Auxerrois.

- Discussion en conseil communautaire sur l'opportunité de mettre en place un PLUi* avant l'obligation de l'élaborer. Le président est pour... mais le conseil communautaire ne le suit pas et vote contre.

LE PETR DE L'AUXERROIS

Afin de contribuer à l'essor des territoires et de leur région, les intercommunalités de l'Aillantais, de l'Auxerrois, du Pays du Chablisien, du Coulangeois, d'Entre Cure et Yonne, du Florentinois, du Migennois et du Seignelay-Brienon travaillent à harmoniser leurs objectifs de développement autour d'un projet commun, en parallèle du SCOT.

2015 : Prise de fonction au PETR* de l'Auxerrois :

- Yves DELOT est nommé Vice-Président en charge du développement économique
- Maurice HARIOT est nommé Vice-Président en charge des sports et des loisirs.

LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU TONNERROIS

Il avait pour mission de dynamiser la région notamment dans les domaines de l'économie (industrie et artisanat) et du tourisme. Certaines communes de l'ex CCOA en faisaient partie.

2014 : La CCF se retire du syndicat.

2016 : Dissolution et négociation des actifs du Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois. La CCF récupère ainsi près de 45 000 € sur trois ans et ne paie pas les cotisations 2015 et 2016.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Parce que l'activité économique n'est plus de leurs compétences, les Conseils Départementaux ont obligation de céder leurs participations majoritaires aux EPCI*.

Le Conseil Départemental de l'Yonne possède 52 % de la SEM* Yonne Équipement (expert en montage et suivi de projet immobilier) et doit en céder au moins les 2/3.

2016 : Étude de l'achat d'actions de la SEM* Yonne Équipement et vote pour en acquérir pour 30 000 €.



SERVICES

REPAS À DOMICILE

2014 : lancement et mise en place de la compétence portage des repas sur tout le territoire de la CCF.

2015 : un local frigorifique pour le stockage des repas avant livraison s'ajoute à la camionnette (elle aussi réfrigérée) pour ne pas avoir de rupture de la chaîne du froid.

MUSIQUE

2014 : prise de compétence relative à la gestion du service public intercommunal de l'enseignement musical.

2015 : l'école de musique du Florentinois voit le jour (maintien d'une association "les coulisses" pour gérer petites manifestations et menus achats).

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

2014 : Prise de compétence relative à l'aménagement numérique du territoire.

2016 : Certaines communes, comme Germigny, décide de tenter l'expérience d'un système d'ondes hertziennes. Comment ça marche ? Une antenne relais a été installée sur les hauteurs de Saint-Florentin puis un relais s'effectue avec les points élevés (châteaux d'eau par exemple) des zones défaillantes. Le hameau de Vieux-Champs a ainsi réglé son problème d'internet. M. Hariot, vice-président en charge de la téléphonie, a demandé aux maires de la CCF de faire connaître leurs difficultés afin d'étendre ce système.

INFORMATIONS DIVERSES

Les sujets ou problèmes d'actualité donnent parfois lieu à des interventions par des spécialistes en début de conseil communautaire.

Ainsi, en 2016, sont venus s'exprimer des représentants d'association (ESF Pétanque de l'Europe) ou de réseau de communication (Ratatata)...

Les chargés d'audit ou de missions d'évaluation ont rendu compte de leur travaux (Stratorial Finance, Zoon Politikon). On a aussi échangé sur la nocivité et la dangerosité des chenilles processionnaires (prévention, solution d'éradication...).



ET LA MAISON MÉDICALE ?

2014 : le conseil communautaire soulève la question de la création d'une maison de santé. Rapidement, la décision de recruter un médecin intéressé par le projet est prise... Mais combien de temps sera nécessaire pour mener le dossier au bout ?

Octobre 2016 : après plusieurs demandes, Saint-Florentin apprend qu'elle est une commune dans laquelle un médecin qui s'installe peut signer un contrat de praticien territorial en médecine générale, c'est-à-dire que l'Agence régionale de santé s'engage à lui apporter un revenu garanti et une protection sociale pour une durée d'un an renouvelable... le temps qu'il se fasse une patientèle.

2016 : un rendez-vous est fixé avec un médecin pour le dernier trimestre de l'année. Le président de la CCF rappelle régulièrement qu'il suffit d'un seul médecin qui rejoindrait le docteur Sebestyen, actuellement installé à la Trécey, pour mettre en route le projet de maison médicale.

BILAN

LES FINANCES

Patrimoine de la CCF au 31 décembre 2013	4 822 000 €
Investissements en 2014	+ 860 000 €
Investissements en 2015	+ 1 008 000 €
Investissements en 2016	+ 1 782 000 €
Total du patrimoine fin 2016	= 8 472 000 €

Détail du patrimoine	
Immeuble bureau à Saint-Florentin	245 500 €
Déchèterie (immeuble + construction)	932 000 €
Plateformes à conteneurs + conteneurs	250 000 €
Matériels roulants	486 500 €
Voiries sur le territoire	1 722 000 €
Vestiaire à Neuvy-Sautour	330 000 €
Ensemble tennistique de Vergigny	1 900 000 €
Bâtiments et équipements aérodrome	1 255 000 €
Port et zone de maintenance de Saint-Florentin	1 041 000 €
Aménagement terrain Fossé Caillou	210 000 €
Achat bâtiment pour Office de Tourisme	100 000 €
Total	8 472 000 €

Endettement	
Fin 2013	700 000 €
Fin 2016	495 000 €

Fonctionnement en 2015	
Totalité des recettes de fonctionnement	2 868 000 €
<i>dont amortissements</i>	290 000 €
Totalité des dépenses de fonctionnement	- 2 556 000 €
Excédent de fonctionnement	= 312 000 €
<i>amortissements</i>	+ 290 000 €
Cash à réinvestir en 2016	= 602 000 €

Fonctionnement en 2016	
Totalité des recettes de fonctionnement (prévisions)	3 481 000 €
<i>dont amortissements</i>	355 000 €
Totalité des dépenses de fonctionnement (prévisions)	- 3 150 000 €
Excédent de fonctionnement	= 331 000 €
<i>amortissements</i>	+ 355 000 €
Cash à réinvestir en 2017	686 000 €

Derniers taux d'imposition	
Taxe d'habitation	4,37%
Taxe foncière	2,84%
Taxe foncière non bâti	14,53%
CFE*	3,28%
TEOM* centre Saint-Florentin	12,30%
TEOM* reste du territoire	11,20%

La chasse aux subventions porte ses fruits ! Ainsi, suite à plusieurs sollicitations, il arrive que des subventions de l'État ou de la Région soient débloquées : elles permettent le financement des investissements en cours ou l'amélioration des projets...

ZOOM SUR

LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

En fin d'exercice 2015, l'agrandissement des communautés de communes est apparu comme incontournable. La CCF aurait souhaité organiser ce nouveau territoire en fonction de son bassin de vie... mais l'État a opté pour une fusion avec la Communauté de communes de Seignelay-Brienon.

Ce que l'on sait déjà : au 1er janvier 2017, la Communauté de communes Serein et Armance verra le jour et comptera environ 25000 habitants.

Le siège social est établi à Saint-Florentin.

Afin de démarrer dans les meilleures conditions, plusieurs réunions de travail ont déjà eu lieu pour commencer à réfléchir sur l'harmonisation des compétences respectives des deux communautés de communes et la définition d'un avenir commun entre les villages proches de Saint-Florentin et ceux à proximité directe d'Auxerre.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le nombre de sièges par commune est déterminé en fonction de sa population.

Le conseil communautaire de la CCSA comptera 48 membres.

Maire	Commune	Habitants	Conseillers
● Jean-Louis LEPRUN	Mercy	81	1
● Patrice BAILLEY	Lasson	125	1
● Monique DEROUELLE	Soumaintrain	196	1
● Liliane MEIGNEN	Paroy en Othe	203	1
● Daniel BOUCHERON	Percey	246	1
● Michel FOURREY	Butteaux	269	1
● Alain JAMBON	Villiers-Vineux	320	1
● Anne-Marie CORSET	Beugnon	329	1
● Gérard DELAGNEAU	Sormery	356	1
● Jean-Yvves MOYSE	Eson	393	1
● Christine DELAGNEAU	Hauterive	411	1
● Bernard PAULMIER	Bellechaume	426	1
● Alain LAGARENNE	Jaulges	467	1
● Maurice HARIOT	Chéu	538	1
● Philippe GUINET	Chailley	550	1
● PASCAL FOURNIER	Germigny	550	1
● Romuald BENOIT	Beaumont	627	1
● Chantal RATIVEAU	Ormoy	710	1
● Stéphane GALLOIS	Turny	715	1
● Jean-Louis QUERET	Champlost	811	1
● Jacky JUSSOT	Mont Saint-Sulpice	818	1
● Sylvain QUOIRIN	Venizy	934	1
● Martine DEBREUVE	Chemilly sur Yonne	957	1
● Patrice RAMON	Neuvy-Sautour	974	1
● Frédéric BLANCHET	Vergigny	1565	3
● Thierry CORNIOT	Seignelay	1604	3
● Chantal CHARBONNIER	Héry	1871	3
● Jean-Claude CARRA	Brienon sur Armançon	3134	6
● Yves DELOT	Saint-Florentin	4692	9



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

37, Avenue du Général Leclerc
89600 Saint-Florentin
TÉL : 03 - 86 - 35 - 08 - 57
cc-florentinois@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture
> du lundi au jeudi : 8h - 12h / 13h30 - 17h30
> le vendredi : 8h - 12h

DÉCHÈTERIE

ZI Les Galettes - 29 rue Jean Moulin
89600 Saint-Florentin
TÉL : 06 - 81 - 50 - 67 - 22
Horaires d'ouverture
du 1er avril au 1er novembre
> du lundi au samedi : 10h - 12h / 14h - 18h
du 2 novembre au 30 mars
> du lundi au samedi : 10h - 12h / 14h - 17h
Fermeture : dimanche et jours fériés

OFFICE DE TOURISME

8, rue de la Terrasse
89600 SAINT-FLORENTIN
TÉL : 03 - 86 - 35 - 11 - 86
www.saint-florentin-tourisme.fr
ot.saint-florentin@orange.fr
Horaires d'ouverture 2017
> toute l'année, du lundi au samedi :
9h30 - 12h30 / 14h00 - 18h00
> les lundis de Pâques et de Pentecôte :
10h - 12h30

ÉCOLE DE MUSIQUE

23, rue du Faubourg Saint-Martin
(entrée rue Décourtive)
89600 SAINT-FLORENTIN
TÉL : 03 - 86 - 43 - 49 - 55
ecole-musique.florentinois@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture du secrétariat
> lundi et mardi 17h - 19h
> mercredi 15h - 17h

